

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 73 (dont 11 procurations)

N° 8

OBJET :

FINANCES

AFFECTATIONS DES
RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2018

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

29 MARS 2019

Publiée ou notifiée

le :

29 MARS 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n°21) - M. AURAMBOUT (à partir de la délibération n°4) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL (à partir de la délibération n°4), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SENNEPIN - F. DUBESSAY - N. RAY (à partir de la délibération n°6) - J. ROIG - J.P BLANC - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - A. CORNE - F. HUGUET - J. COGNET - JY. CHEGUT - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - E. GOULFERT (de la délibération n°1 à la délibération n°20 et à partir de la délibération n°25) - M. GUYOT - A. CHAPUIS - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - C. MALHURET (à partir de la délibération n°6) - MC. STEYER (à partir de la délibération n°14) - M. JIMENEZ - JJ. MARMOL - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE - C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J.S. LALOY à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°5), Vice-Président.

Mmes et MM. C. BERTIN à A.G. CROUZIER - B. BAYLAUCQ à MC. VALLAT - A. DAUPHIN à A. CORNE - P. SEMET à F. SKVOR - C. BENOIT à MO. COURSOL - YJ. BIGNON à S. FONTAINE - B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à JJ. MARMOL - JP. SALAT à M. JIMENEZ - E. VOITELLIER à C. LEPRAT - JM. GUERRE à B. AGUIAR, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. H. DUBOSCQ - F. BOFFETY - F. MINARD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-12,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

.../...

Annexe à la délibération portant affectations des résultats 2018

BUDGET PRINCIPAL

	B. Principal	OTI	Cumul
Section d'exploitation : Excédent de clôture 2018	13 678 865,19	11 140,03	13 690 005,22
Section d'investissement : Déficit de clôture 2018 (D001)	-8 040 818,08	0,00	-8 040 818,08
Solde des Restes à réaliser	4 422 620,78	0,00	4 422 620,78
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	3 618 197,30	0,00	3 618 197,30
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2019 :	10 060 667,89	11 140,03	10 071 807,92

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2018	2 183 768,44
Section d'investissement : Déficit de clôture 2018 (D001)	-19 681,43
Solde des Restes à réaliser	-35 582,42
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	55 263,85
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2019 :	2 128 504,59

BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2018 (R002)	780 672,02
Section d'investissement : Déficit de clôture 2018 (D001)	-67 171,61
Solde des Restes à réaliser	-20 056,13
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	87 227,74
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2018 :	693 444,28

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2018 (R002)	346 376,74
Section d'investissement : Déficit de clôture 2018 (D001)	-1 271 197,66
Solde des Restes à réaliser	153 409,31
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	346 376,74
Il est proposé de verser une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de :	0,00

BUDGET ANNEXE IMMOBILIERS D'ENTREPRISES

Section d'exploitation : Déficit de clôture 2018 (D002)	-227 345,05
Section d'investissement : Déficit de clôture 2018 (D001)	-603 058,19
Solde des Restes à réaliser	-5 002,00
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	0,00
Le déficit à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal sur l'exercice 2019 est par conséquent de :	835 405,24

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2018 (R001)	87 766,44
Section d'investissement : Excédent de clôture 2018 (R001)	19 240,17
Solde des Restes à réaliser	-24 892,62
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	5 652,45
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2019 :	82 113,99

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Section d'exploitation : Déficit de clôture 2018 (D002)	- 285 098,82
Section d'investissement : Déficit de clôture 2018 (D001)	- 4 242 963,94
Ainsi le déficit à reporter en section d'exploitation (D002), au BP de l'exercice 2019 :	- 285 098,82
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement, au BP de l'exercice 2019 est de :	- 4 242 963,94
Le déficit d'exploitation à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal est par conséquent de :	285 098,82

BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2018	25 199,85
Section d'investissement : Excédent de clôture 2018 (R001)	12 691,00
Solde des Restes à réaliser	0,00
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2019 :	25 199,85
Ainsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice 2019 :	12 691,00

BUDGET ANNEXE PRU DE PRESLES

Section d'exploitation : Déficit de clôture 2018 (D002)	-0,28
Section d'investissement : Déficit de clôture 2018 (D001)	-2 158 519,32
Ainsi le déficit à reporter en section d'exploitation (D002), au BP de l'exercice 2019 :	-0,28
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement, au BP de l'exercice 2019 est de :	-2 158 519,60
Le déficit d'exploitation à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal est par conséquent de :	0,28

BUDGET ANNEXE AEROPORT

	Résultats de l'exercice 2018	Régularisation transfert de résultats 2017 depuis BA Vichy	Cumul
Section d'exploitation : Excédent de clôture 2018 (R002)	32 370,70	-51687,53	-19 316,83
Section d'investissement : Déficit de clôture 2018 (D001)	-80 640,61	51687,53	-28 953,08
Solde des Restes à réaliser	-18 135,96		-18 135,96
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :			0
Il est proposé de verser une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de :			65 406,55

BUDGET ANNEXE TOURISME EN MONTAGNE BOURBONNAISE

Section d'exploitation : Déficit de clôture 2018 (D002)	-78 602,66
Section d'investissement : Déficit de clôture 2018 (D001)	-347 653,55
Solde des Restes à réaliser	-13 122,82

Le déficit à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal sur l'exercice 2019 est par conséquent de : 78 602,66

Vu l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu la Délibération n°8A du Conseil Communautaire du 8 mars 2018 approuvant le Budget Primitif 2018 de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu les Décisions Modificatives de Vichy Communauté des 14 juin, 20 septembre et 13 décembre 2018,

Vu la Délibération n°23 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 portant dissolution du budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal »,

Vu les délibérations de ce jour relatives aux Comptes Administratifs 2018,

Considérant l'obligation d'équilibrer les déficits d'investissement par un prélèvement sur les excédents de fonctionnement lorsqu'il en existe,

Considérant la possibilité de financer une part complémentaire des dépenses d'équipement de l'exercice par tout ou partie de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement,

Considérant l'obligation de reporter à nouveau les déficits des Budgets Annexes qui ne s'équilibrent pas par leurs recettes propres,

Propose au Conseil Communautaire d'affecter, conformément à l'annexe joint, les résultats du Budget Principal et des onze Budgets Annexes de l'Etablissement,

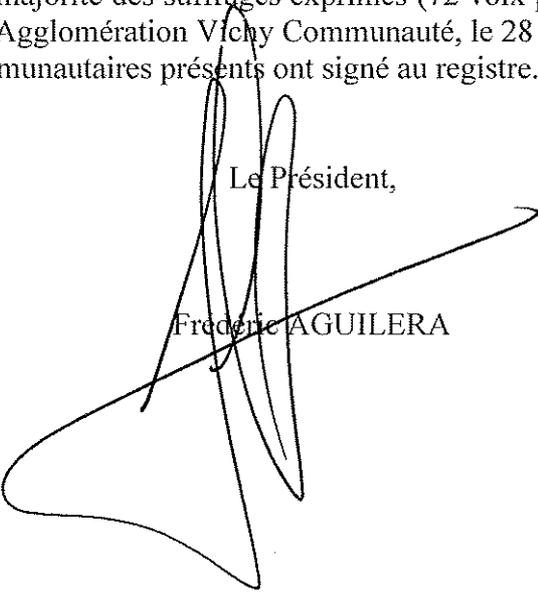
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour et une abstention Mme Conte), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 mars 2019.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERTATION N° 8 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019
- FINANCES - AFFESTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Date de décision: 28/03/2019

Date de réception de l'accusé 29/03/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 28MAR2019_8

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190328-28MAR2019_8-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : 8.pdf (99_DE-003-200071363-20190328-28MAR2019_8-DE-1-1_1.pdf)